

 Syndicat de la Diège	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT DE LA DIEGE
	L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER
- Membres en exercice : 134 - Présents : 80 - Votants : 80 - Pour : 80 - Contre : 0 Date de la convocation : 18/10/2019	SECRETARE DE SEANCE : M. Jean STOHR

Référence DIEGE :	2019-C-15-11-09
Objet :	Tarif ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Année 2020

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical les tarifs suivants :

Forfait :	70.00 €
A partir du 1 ^{er} m ³ d'eau consommé :	1.45 € / m³

Monsieur le Président précise que ce tarif est inchangé par rapport à celui mis en place pour l'année 2019.

Monsieur le Président rappelle qu'à ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les Agences de l'Eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Décident de fixer le tarif de l'assainissement collectif, pour l'année 2020, comme défini ci-dessus.

Fait et délibéré à MEYMAC le 15 novembre 2019 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER  	Visa Sous-Préfecture d'Ussel 	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture d'Ussel le : 03 DEC. 2019 Et de la publication le : 03 DEC. 2019 A Ussel le : 03 DEC. 2019 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER  
---	--	---